

Mémoire

présenté par



au ministère de la Culture et des Communications

dans le cadre du

renouvellement de sa Politique culturelle

3 juin 2016

Dans le cadre du renouvellement de la politique culturelle du Québec, l'Académie de danse de l'Outaouais est heureuse de contribuer à la nouvelle politique qui forgera notre identité culturelle.

L'Académie de danse de l'Outaouais existe depuis maintenant 36 ans et œuvre à la vitalité culturelle de sa région, particulièrement dans le développement et la transmission de la discipline qu'est la danse.

Le principe fort pour notre école de formation et notre rôle dans la communauté sont sans aucun doute l'accès, la participation et la contribution de tous à la culture. Notre mémoire se penchera sur ce principe à travers notre expérience et notre expertise.

L'accès, la participation et la contribution de tous à la culture

Le terme « culture » est devenu très englobant et la particularité entre les différentes composantes risquent souvent d'être mal comprises, voir mal situées dans l'appareil administratif gouvernemental. À titre d'exemple, les arts d'expression sont souvent considérés comme des événements culturels à caractère social, de loisir...

La notion de loisir

Le terme loisir réfère plus souvent qu'autrement à une activité récréative ou sportive amateur. Devrait-on proposer un autre terme alors que loisir culturel ? Le loisir se doit toutefois d'être rattaché à la formation, aux organismes reconnus, pour assurer une complémentarité.

Le patrimoine

Le patrimoine, **à tous les niveaux**, mériterait d'être mis plus à l'avant plan, comme de la nouveauté. Le mettre d'actualité ce n'est pas le défendre, c'est plutôt l'apprécier parce que le patrimoine, c'est vivant.

Le patrimoine n'est pas que du bâti. C'est aussi du répertoire. À titre d'exemple, la danse par ses multiples déploiements témoigne de l'importance de la transmission de ses savoirs et du patrimoine vivant. Un tel patrimoine nous appartient et fait partie de notre richesse collective, souvent sous-estimée.

La conservation du patrimoine, l'archéologie, l'urbanisme et la qualité architecturale sont pour nous une réalité, pas une contrainte. On a bâti. On doit maintenant nourrir, entretenir, animer. Cela devrait être important dans la mission renouvelée du MCC dans le cadre du renouvellement de la politique culturelle.

L'école et les arts

Nos relations avec le milieu scolaire et de l'enseignement est au cœur du développement de notre école de formation. Cette expérience nous amène à avoir un regard sur l'accessibilité et la transmission des arts dans le milieu scolaire.

Se pourrait-il que les compétences du milieu scolaire et du milieu culturel, voir artistique, soient complémentaires ? Un enseignant dans le système de l'éducation n'a probablement pas les mêmes objectifs, les mêmes responsabilités, ni les mêmes compétences qu'un enseignant du milieu artistique. Le maillage se fait très bien, depuis très longtemps, au niveau du sport en parascolaire. Pourquoi alors ne pas privilégier la même approche, en respectant les exigences de chaque discipline d'expression artistique. On joue du soccer sur un terrain de soccer. On devrait danser dans un studio de danse. Il y a des associations sportives. Il devrait y avoir des associations disciplinaires artistiques. Il y a des certifications reconnues en sport pour les professionnels des différentes disciplines. Il devrait y avoir la même chose dans toutes les disciplines artistiques.

En favorisant l'accès à des programmes et des formateurs compétents en la matière, la culture, dont les arts d'expression, gagnerait en crédibilité. La reconnaissance des activités artistiques et des métiers en découlant sont le meilleur motivateur pour en favoriser l'adhésion par la jeunesse, la famille et la société. Aussi longtemps que les artistes seront reconnus comme gagnant une faible pitance, la culture d'expression demeurera un choix de dernier plan.

Pour une diversité des créations

Force est de constater aujourd'hui que la diversité tant mentionnée est rudement passée à l'épreuve par une standardisation des créations dites originales. Une grande conformité s'est installée avec, entre autres, la venue des nouveaux moyens de communication.

Il semblerait par conséquent très risqué d'éparpiller plus les responsabilités du MCC et des acteurs culturels qui seraient alors sujettes à la pression de popularité et de rentabilité. Sous prétexte de partenariat tout est devenu spécialisé, influencé par les compétences des individus en place. Ce qui se traduit aujourd'hui par une limitation des projets retenus, réalisés.

En conclusion

En additionnant la somme des principes énoncés dans les documents proposés il nous semble que certains de ces principes pourraient être conflictuels. Peut-on sauver la veuve et l'orphelin ? Une vision claire dans les choix mis de l'avant serait le meilleur guide en la matière.

Les volets de la chaîne culturelle qui mérite une attention particulière sont le répertoire et la création basés sur la formation parce qu'ils englobent tout.

En formation en danse, les autorités gouvernementales devraient s'assurer de soutenir les maillons pertinents d'une chaîne de formation complète. De cette façon le résultat serait une consolidation des actifs pour pouvoir évoluer vers de nouveaux défis. À soutenir des miettes on n'arrive à rien !

Recommandation

Afin d'assurer le développement culturel le MCC devrait être « son » maître d'œuvre et non se retrouver à la remorque des autres ministères. L'interaction entre la politique culturelle et les politiques des autres secteurs devrait être naturelle et non à renforcer. Les ministères partenaires du MCC devraient donc travailler de concert avec les valeurs intrinsèques de la culture.